

 **REPUBLIQUE DU SENEGAL**
 Un peuple - Un but - Une foi

**DOCUMENT DE STRATEGIE DE
 REDUCTION DE LA PAUVRETE**

(DSRP)

DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE

Sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à une consommation de 2400 calories par personne et par jour, la première enquête budget consommation (ESAM-I) a permis d'évaluer la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté à 57,9% en 1994.

Les premiers résultats du QUID évaluent cette proportion à 53,9% en 2001. Cependant, ces taux sont largement en dessous des résultats de l'EPPS (2001) où 65 % des ménages interrogés se considèrent comme pauvres et 23 % se considèrent même comme très pauvres.

Par ailleurs, 64 % des ménages considèrent que la pauvreté s'est aggravée au cours des cinq dernières années contrairement à ce qui a été énoncé plus haut. Cette apparente contradiction résulte certainement de critères différents d'appréciation de la pauvreté.

La prévalence de la pauvreté varie selon le sexe du chef de ménage. La prévalence de la pauvreté, du point de vue des ménages, serait de 67,4 % chez les ménages dirigés par un homme et de 58,8% chez les ménages dirigés par une femme.

Les déterminants de la pauvreté

Environnement économique

- Le taux de croissance moyen annuel de l'économie est inférieur au croît démographique sur la période 60-93
- une répartition très inégalitaire des revenus
- Une croissance tirée par des secteurs qui ne sont pas pourvoyeurs d'emplois
- Le poids de la dette

- faible productivité de l'agriculture
- compétitivité insuffisante des secteurs d'offre
- Vulnérabilité aux chocs exogènes (sécheresse, fluctuations aux marchés etc.

Éducation et pauvreté

Au niveau national, le taux d'accessibilité à l'école primaire (moins de 30 mn) est estimé à 81,4 %.

Les régions de Diourbel et Louga enregistrent les plus faibles taux avec des niveaux respectifs de taux d'accessibilité de 60,5 % et 61,7% (QUID, 2001).

Entre 1989/90 et 2000/01, le taux de scolarisation primaire est passé de 57 % à 70 %. Le taux brut de scolarisation dans l'élémentaire est au Sénégal de 70 % en 2000/01, alors qu'il atteint en moyenne 75 % en Afrique au Sud du Sahara.

La scolarisation des filles dans l'élémentaire demeure encore relativement faible.

Le taux d'alphabétisation pour les personnes de 15 ans et plus sachant lire et écrire, se situe à 39,1% (QUID, 2001).

Par ailleurs, le taux d'alphabétisation serait particulièrement faible en milieu rural où il est estimé à 24,1% contre 57,2% en milieu urbain.

Santé et pauvreté

Le secteur de la santé se caractérise par une insuffisance notable des infrastructures sanitaires et sociales et en prestation de services

Le paludisme constitue la première cause de morbidité avec presque 25 % des cas déclarés dans les formations sanitaires, en particulier chez les femmes enceintes et les enfants.

Le taux de mortalité infantile se situe à 58‰ et le taux de mortalité infanto-juvénile situé à 113‰ présente de fortes disparités entre les régions.

L'infection VIH/SIDA progresse malgré une faible prévalence. A la fin de l'année 2000, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA est estimé à 80 000 dont 77 000 adultes.

La malnutrition des enfants de moins de 5 ans continue d'être un problème de santé publique. En l'an 2001, presque un enfant sur 5 souffre d'insuffisance pondérale et 9,2 % présentent une sous nutrition chronique ou émaciation (QUID, 2001).

Accès à l'eau potable

Les résultats du QUID (2001) révèlent que plus de 87,9 % des ménages interrogés font moins de 15 minutes pour accéder à l'eau potable

En milieu rural, les ménages pauvres qui n'ont pas accès à l'eau potable, s'approvisionnent essentiellement à partir de sources d'eau non protégées.

En ville, les pauvres paient plus cher l'eau potable que les riches.

OBJECTIFS ET STRATEGIES

La stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal s'intègre harmonieusement dans la vision du NEPAD et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre des travaux préparatoires du dixième Plan de Développement Economique et Social (PDES) du pays à adopter pour la période 2002-2007.

les principaux objectifs poursuivis se déclinent en trois axes prioritaires:

- (i) doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ;
- (ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ;
- (iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.

AXES STRATEGIQUES

Axe 1

CRÉATION DE RICHESSE DANS UN CADRE MACROÉCONOMIQUE SAIN

Axe 1

Promotion du développement agricole

- ◆ Réduire la vulnérabilité des activités agricoles
- ◆ Intensifier et moderniser la production agricole
- ◆ Augmenter et diversifier les revenus agricoles
- ◆ Renforcer le rôle des organisations paysannes

Axe 1

Promotion de la génération des revenus ruraux non agricoles

- ◆ développer l'emploi rural non agricole
- ◆ développer l'agro-foresterie et le tourisme de campagne
- ◆ renforcer les capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises.

Axe 1 :

Nouvelle dimension pour l'Élevage

- ◆ Réaliser la sécurité alimentaire
- ◆ Assurer l'équité dans les rapports de prix, les termes de l'échange villes-campagnes et l'accès à la terre et aux ressources naturelles
- ◆ Accroître la productivité du sous-secteur
- ◆ Sécuriser la production animale

Axe 1 :

Relance de la Pêche

- ◆ Assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques
- ◆ Satisfaire la demande nationale
- ◆ Valoriser les ressources halieutiques
- ◆ Promouvoir la qualification des professionnels du secteur

Axe 1 :

Promotion de l'Artisanat

- ◆ Mettre en place des systèmes de financement décentralisés techniquement et financièrement solides
- ◆ Améliorer la qualité des produits artisanaux
- ◆ Pérenniser les actions de formation des artisans et de leurs encadreurs

Axe 1 :

Densification du tissu industriel

- ◆ Stimuler l'initiative privée
- ◆ Promouvoir une politique fiscale favorable aux PME-PMI
- ◆ Développer les relations de partenariat stratégique entre secteur privé local et entreprises étrangères
- ◆ Exploiter les opportunités liées à intégration régionale

Axe 1 :

Énergie

- ◆ Développer les capacités de production
- ◆ Développer les infrastructures et services énergétiques
- ◆ Assurer le financement des activités de développement du sous-secteur
- ◆ Diversifier les sources d'énergie
- ◆ Améliorer et sécuriser l'accès des populations aux combustibles domestiques
- ◆ Renforcer l'électrification rurale

AXE 3

**AMÉLIORATION DES
CONDITIONS DE
VIE DES GROUPES
VULNÉRABLES**

AXE 3

**Amélioration des conditions de
vie des groupes vulnérables**

Groupes ciblés

- Enfants
- Femmes
- Handicapés
- Aînés
- Jeunes
- Personnes déplacées et réfugiées

AXE 3 :

**Prise en charge des groupes
vulnérables**

L'État poursuivra les réformes juridiques et réglementaires déjà entamées dans la ligne des principes affirmés dans la nouvelle constitution qui reconnaît de manière explicite les droits des femmes notamment ceux liés à l'accès aux terres. A fin de traduire tous ces acquis juridiques dans les faits et rendre ces droits effectifs, des dispositions seront prises pour:

AXE 3 :

**Prise en charge des groupes
vulnérables**

- ◆ améliorer le statut social des groupes vulnérables et marginalisés ;
- ◆ faciliter l'accès de populations démunies aux services sociaux, infrastructures et équipements de base ;
- ◆ mettre en œuvre des programmes de création de richesse adaptés à la situation de ces groupes cibles, notamment à travers la micro-finance et
- ◆ promouvoir le développement communautaire.

AXE 3

Suivi des groupes vulnérables

Assurer un meilleur ciblage des zones pauvres et des groupes vulnérables

Habitat des groupes vulnérables

Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées et à des logements adéquats

Développer les programmes de réhabilitation foncière.

AXE 4

**Une approche participative de
mise en œuvre et de suivi-
évaluation basée sur la
décentralisation du pilotage et de
l'exécution**

AXE 4

Les principes directeur

- ◆ La proximité
- ◆ Le faire-faire
- ◆ La transparence
- ◆ La participation
- ◆ L'équité
- ◆ La célérité
- ◆ La complémentarité et la synergie

AXE 4

Cadre institutionnel de mise en œuvre

- ◆ Le niveau stratégique
 - Conseil interministériel
 - Comité national de pilotage
 - Comité régional de pilotage
 - Des organes de suivi, évaluation technique
- ◆ Le niveau opérationnel
 - Divers acteurs intervenant à la base

AXE 4

Dispositif de suivi

- ◆ Objectifs
 - Assurer le suivi participatif de la mise en œuvre
 - Suivre des indicateurs d'impact et de niveau de satisfaction par rapport aux objectifs

LE FINANCEMENT

Investissements additionnels

- ◆ de 107,5 milliards en 2003 à 142,6 milliards en 2005.
- ◆ La contribution de l'État de 12,7%, à 14,4%.

Les charges de fonctionnement

- ◆ 9 milliards en 2003 à 11,5 milliards en 2005.

Les ressources PPTE

- ◆ Milieu rural 80 %. Périphéries urbaines 20%
- ◆ Secteurs prioritaires: éducation, santé, accès à l'eau, assainissement et agriculture.

Documents disponibles

www.finances.gouv.sn/dsrp.html

MERCI DE VOTRE ATTENTION